



**Titre du projet :** Projet de renforcement du système de gestion des déchets solides en Haïti

**Numéro du projet :** 00103055

**Partenaire de mise en œuvre :** Ministère de l'Environnement (MdE)

**Date de début :** Mars 2018 **Date de fin :** Mars 2023 **Dates de réunion du CAP :** 17&21/12/2018

**Justification de la révision substantive**

Ce projet vise à fournir, d'une part, une assistance technique au Gouvernement haïtien par l'intermédiaire du Ministère de l'Environnement (MDE/SNGRS) pour la définition d'une stratégie durable en matière de Gestion de Déchets Solides (GDS) sur la base du cadre juridique en vigueur (loi du 21 septembre 2017 créant le Service National de Gestion de Résidus Solides - SNGRS) et, d'autre part, un appui direct aux municipalités de Jérémie et de Ouanaminthe pour renforcer leurs capacités en matière de gouvernance du secteur de la GDS, mettre en place des infrastructures appropriées et développer des services adéquats en GDS. Ainsi, à travers une approche multidimensionnelle basée sur une meilleure gestion environnementale et l'intégration équitable des femmes et des hommes dans la planification et la prise de décision, le projet contribuera à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres. Les principaux résultats escomptés sont les suivants :

1. Une assistance technique est fournie au ministère de l'Environnement pour la définition participative d'une stratégie durable en matière de gestion des déchets solides aux niveaux national et local (municipal), tenant compte des sexes et sur la base du cadre juridique en vigueur.
2. Les capacités sont renforcées en matière de gestion des déchets solides dans les municipalités de deux pôles régionaux de développement par l'instauration d'un mécanisme efficace, rentable et sensible à la dimension de genre.
3. Des infrastructures critiques innovantes pour la gestion des déchets solides sont mises en place, qui facilitent le développement économique inclusif et équitable.

En effet, des discussions ont eu lieu avec le MDE pour augmenter les investissements prévus sur Ouanaminthe et intégrer la municipalité de Mirebalais dans le projet à la suite d'une sollicitation d'assistance technique en GDS par les autorités locales. De plus, le ministre a récemment procédé à l'installation du directeur du SNGRS, organisme autonome nouvellement créé pour gérer les déchets solides et coordonner les efforts du secteur de GDS de concert avec les collectivités territoriales. Ainsi, d'autres priorités s'imposent. Il en résulte des modifications dans les activités et le budget du projet. D'où l'obligation de faire une révision substantive qui consiste spécifiquement à :

1. Replanifier les activités de 2018 en 2019 et réorganiser le calendrier de mise en œuvre en y intégrant de nouvelles activités ;
2. Apporter des modifications dans le plan de travail et le cadre de résultats du projet tout en renforçant la dimension du genre et en prenant en compte l'augmentation des fonds disponibles due à la variation du taux d'échange JPY-Dollars ;
3. S'assurer de l'appropriation du projet par le SNGRS notamment à travers sa participation active dans la planification et la mise en œuvre des activités et sa responsabilité partagée avec les collectivités territoriales en matière de gestion de déchets dans le pays ;
4. Intégrer la municipalité de Mirebalais et prendre en compte, avec une contribution du PNUD, les études de pré-faisabilité et de faisabilité devant supporter la recherche de financement pour la mise en place d'une infrastructure de GDS à Mirebalais.

Sur la base d'une gestion axée sur les résultats et sensible aux spécificités, ces changements permettront d'atteindre les principaux résultats escomptés, de respecter la durée de mise en œuvre et d'assurer une gestion rationnelle et efficace des ressources allouées au projet. Les révisions substantives sont présentées dans le plan de travail, le cadre des résultats et la stratégie d'intervention ci-joints.

**Effet contributif du Descriptif de programme de pays du PNUD :**

*Les institutions nationales, régionales et locales ainsi que la société civile améliorent la gestion des zones urbaines et rurales, de l'agriculture et de l'environnement, ainsi que les mécanismes de prévention et de réduction des risques, afin d'améliorer la résilience de la population aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.*

**Produits indicatifs :**

3.1 *Les acteurs nationaux ont les connaissances, les capacités et les outils nécessaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles ainsi que la réduction et la gestion des risques.*

3.2 *Des mécanismes et partenariats sont mis en place pour promouvoir des modes de production, de distribution et de consommation durables.*

<b>Total des ressources nécessaires :</b>	<b>8 530 967 US</b>	
<b>Total des ressources allouées :</b>	<b>TRAC du PNUD :</b>	<b>500 000 US</b>
	<b>Japon :</b>	<b>8 030 967 US</b>
	<b>Gouvernement :</b>	
	<b>En nature :</b>	

Lu et approuvé par (signatures) :

Programme des Nations Unies pour le développement	Partenaire de mise en œuvre : Ministère de l'Environnement
 Fernando HIRALDO, Directeur Adjoint au Programme	 Joseph JOUTHE, Ministre de l'Environnement
Date : 23/01/19	Date :



## I. CADRE DE RÉSULTATS

Effets attendus comme indiqué dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) /du programme de pays [ou du programme mondial/régional] :

Les institutions nationales, régionales et locales ainsi que la société civile améliorent la gestion des zones urbaines et rurales, de l'agriculture et de l'environnement, ainsi que les mécanismes de prévention et de réduction des risques, afin d'améliorer la résilience de la population aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.

**Indicateurs d'effets, comme spécifiés dans le Cadre de ressources et de résultats du programme national [ou mondial/régional], comprenant les baselines et cibles :**

**Résultats applicables du Plan stratégique du PNUD :**

3.1 Les acteurs nationaux ont les connaissances, les capacités et les outils nécessaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles ainsi que la réduction et la gestion des risques.

3.2 Des mécanismes et partenariats sont mis en place pour promouvoir des modes de production, de distribution et de consommation durables.

**Titre du projet :** Projet de renforcement du système de gestion des déchets solides en Haïti **Numéro de projet dans Atlas :** 00103055 **Award ID :** 00099802

PRODUITS ESCOMPÉS	INDICATEURS	SOURCES DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)					MÉTHODE DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	2019	2020	2021	2022	2023		Final
1.1 Le processus d'amélioration du cadre juridique actuel (Loi du 21 septembre 2017 créant le SNGRS) est soutenu par un mécanisme de consultation participatif et inclusif et un processus de plaidoyer.	1.1.1. Nombre de plateformes consultatives (tables sectorielles) mis en place assorties de termes de référence pertinents et réalistes	Procès-verbaux de réunions / rapports d'activité / document des TDR	0	2018	1					1	Examen de procès-verbaux de réunions de travail / Liste de participation / examen du document des TDR
	1.1.2. Nombre d'activités de consultation et/ou de réflexion organisé ou appuyé par le projet sur le cadre juridique et/ou la problématique du secteur de la GDS en Haïti	Rapports d'activités, procès-verbaux de réunions / document de protocole d'accord	0%	2018	2	3	4	4		13	Liste de participation / examen de rapport d'activités, de procès-verbaux de réunions ou de protocoles d'accord
	1.1.3. % de femmes parmi les participants aux activités de consultation et/ou de réflexion sur le cadre juridique et/ou la problématique du secteur de la GDS en Haïti	Rapports d'activités, procès-verbaux de réunions	0%	2018	30%	30%	30%	30%		30%	Liste de participation / examen de rapport d'activités ou de procès-verbaux de réunion
1.2 La définition d'une stratégie nationale durable en matière de GDS est prise en charge, qui prend en compte les aspects sexospécifiques révélés par le processus de consultation et qui vise à développer des mécanismes opérationnels pour mettre en œuvre le cadre juridique actuellement en vigueur.	1.2.1. Nombre de ministères et/ou entités étatiques dont les capacités en GDS ont été renforcées par le projet.	Rapports d'activités de formation ou d'assistance technique / document de planification, de budget ou de stratégie des ministères / liste de matériels de GDS remis	0	2018	1	2	3	3		3	Examen des rapports / visites et/ou réunions avec les ministères / examen de documents disponibles
	1.2.3 Des partenariats sont établis avec des universités pour la recherche et l'innovation au	Documents d'accord / rapports d'activités	0%	2018	1	1				2	Examen des rapports et/ou des documents d'accord

Unité Résilience

Plan de travail du projet de renforcement du système de gestion des déchets solides en Haïti, Décembre 2018

Award ID 00099802 / project ID 00103055

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS	SOURCES DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)					MÉTHODE DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	2019	2020	2021	2022	2023		Final
profit de la GDS (recyclage, financement, etc.).	1.3.2. Nombre d'articles scientifiques et/ou mémoires de recherche réalisés et publié sur la GDS avec des recommandations réalistes sur la stratégie efficace à adopter par le secteur GDS	Documents produits / rapports d'activités / revue scientifiques	0%	2018		2	3	1		6	Examen de rapports d'évènement / publication de mémoires et d'articles / recherche dans les revues scientifiques / procès-verbaux de réunions avec les universités partenaires
	1.3.3. % de femmes parmi les chercheurs ayant produits les articles scientifiques et/ou les mémoires publiés	Rapports d'activités, procès-verbaux de réunions	0%	2018	30%	30%	30%	30%		30%	Liste des chercheurs / examen de rapport d'activités ou de procès-verbaux de réunions
	1.4 Une campagne de sensibilisation et de plaidoyer est menée auprès du grand public et de groupes d'agents de changement ciblés pour promouvoir un plan stratégique efficace en faveur de la gestion des déchets solides	Rapports d'activité / procès-verbaux d'événements / protocoles d'accord conclus avec des organisateurs d'événements	0	2018	4	5	5	5	1	20	Liste de participation, vidéos, photos, examen de rapports d'activités
2.1 Un programme efficace d'éducation et de sensibilisation à la gestion des infrastructures et services appropriés de GDS (écologie, déchetterie, sites de décharges, etc.) est parrainé pour améliorer la santé publique et accroître la protection de l'environnement	1.4.1. Nombre d'événements public de masse ou de manifestations de plaidoyer réalisés à travers le pays	Rapports d'activité / procès-verbaux d'événements	0	2018	300	375	375	75	1500	Liste de participation, vidéos, photos, examen de rapports d'activités	
	1.4.2. Nombre de personnes directement touché par les événements (par sexe)	Rapports d'activité / procès-verbaux d'événements	0	2018	2	1	1	1	5	Examen de rapports d'activités et de documents / Disponibilité des documents de contrats ou protocoles d'accord	
	1.4.3. Nombre de supports de communication produit et diffusé au grand public	Rapport d'activité / documents de contrats ou de protocoles d'accord	0	2018	2	1	1	1	1	5	Examen de rapports d'activités et de documents / Disponibilité des documents de contrats ou protocoles d'accord
2.2 Les parties prenantes locales et les municipalités sont soutenues pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de GDS locaux tenant compte de la notion de genre, fondés sur la politique nationale.	2.1.1. Nombre de personnes formées ou ayant participé dans des sessions d'assistance technique sur la GDS dans les municipalités	Rapports de formation ou de sessions d'assistance technique / Procès-verbaux d'activité	0	2018	180	180	180	180	720	Analyse de rapports / liste de participation / documents de formation	
	2.1.2. % de femmes formatrices parmi les membres des communautés ayant reçu une formation de formateurs	Rapports d'activités/ Procès-verbaux d'activités	0%	2018	20%	30%	35%	35%	30%	Examen de rapports d'activités / liste de formateurs locaux	
	2.1.3. Nombre de participants aux ateliers thématiques organisés par les communautés	Rapports d'activité/ Procès-verbaux d'événements	0	2018	100	250	250	200	800	Analyse de rapports / liste de participation / photos / vidéos	
	2.2.1. Nombre de municipalités ou d'arrondissements disposant d'un plan de GDS.	Plans de GDS élaborés / Rapports d'activité/ contrats et/ou rapports de consultation	0	2018	3				3	Examen de rapports, réunions avec les municipalités, évaluation d'activités	
	2.2.2. Nombre d'organisations communautaires impliqué dans les efforts de GDS.	Rapports d'activités / protocoles d'accord avec les organisations	0	2018		3	4		10	Examen de rapports, visites de terrain, réunions de travail	

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS	SOURCES DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)					MÉTHODE DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	2019	2020	2021	2022	2023		Final
2.3 Les capacités internes des municipalités pour assurer la gouvernance du secteur de la GDS sont renforcées.	2.2.3. Nombre d'études réalisées sur la composition des déchets et les options de recyclage viables	Documents d'étude / Rapports d'activités	0	2018	1					1	Examen de rapports, réunions avec les municipalités, évaluation d'activités
	2.2.4. % de femmes impliqué dans le processus d'élaboration des plans de GDS	Rapports d'activités / procès-verbaux de rencontres communautaires	0	2018	30%					30%	Liste de participation aux réunions / examen de rapports d'activités / vidéos / photos
	2.3.1. Nombre de groupes communautaires sur la GDS établi et/ou renforcé dans le cadre du projet et activement impliqué dans la GDS	Rapports d'activités / procès-verbaux	0	2018		3	4			10	Examen de rapports et de procès-verbaux / liste de participation / réunions avec les groupes
2.4 Une communauté plus respectueuse du principe des 3R (Réduire, Réutiliser et Recycler les déchets) est établie au moyen de la promotion des meilleures pratiques identifiées dans les trois zones cibles du projet	2.3.2. Nombre de municipalités dont les capacités ont été renforcées pour la mise en œuvre d'un système de gestion des déchets solides.	Rapports d'activité / rapports d'évaluation / Document de réception par les autorités locales / rapports de voyages d'échange	0	2018		3	3	3		3	Enquêtes auprès des municipalités / examen de rapports / liste de d'équipements / réunions avec les municipalités
	2.3.3. Nombre d'organisations de femmes ou de groupes dirigés par des femmes renforcé pour appuyer les efforts de GDS dans leur commune	Rapport d'activités / liste de membres	0	2018		1	1	1		3	Examen de rapports d'activité / liste des membres / procès-verbaux de réunions
	2.4.1. Nombre de familles impliqué dans le recyclage et/ou le compostage domestique de déchets solides	Rapports d'activités	0	2018		15	15	15		45	Examen de rapports, visites de terrain, réunions avec les familles
2.5 Des activités génératrices de revenus liées au traitement des déchets sont développées pour améliorer les conditions de vie des populations les plus marginalisées de l'emploi formel, notamment les femmes et les jeunes.	2.4.2. Nombre d'organisations impliqué dans le recyclage, la production et/ou la promotion du compost à partir des déchets solides	Rapports d'activités / procès-verbaux	0	2018		1	2	2		5	Examen de rapports, visites de terrain, liste de participation
	2.4.3. Nombre de personnes sensibilisé et/ou informé sur la transformation des déchets en compost et/ou produits artisanaux	Rapports d'activités	0	2018	500	1500	1500	1500	500	5500	Examen de rapports, liste de participation, réunions avec les communautés
	2.4.4. Nombre de femmes formé et engagé dans la transformation des déchets solides en compost et/ou produits artisanaux	Rapports d'activités / procès-verbaux de discussions	0	2018		20	35	35	10	100	Examen de rapports, visites de terrain, liste de participation, réunions avec les communautés
2.5.2. Nombre de microentreprises et d'entreprises individuelles créées et/ou renforcées	2.5.1. Nombre d'emplois créé par les activités génératrices de revenus appuyées par le projet	Rapport d'activité / documents de support / rapport des entreprises parrainées	0	2018		25	50	50	25	150	Examen de rapports, visites de terrain, liste de travailleurs
	2.5.2. Nombre de microentreprises et d'entreprises individuelles créées et/ou renforcées	Rapport d'activités / accords signés / documents de support	0	2018		2	2	2		6	Examen de rapports et de documents d'accord, visite de terrain
	2.5.3. Nombre d'entreprises créés et ou renforcées dirigé ou géré par des femmes	Rapport d'activités / accords signés / documents de support	0	2018		1	1	1		2	Examen de rapports et de documents d'accord, visites de terrain, réunions avec les entreprises bénéficiaires

PRODUITS ESCOMPÉS	INDICATEURS	SOURCES DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)					MÉTHODE DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	2019	2020	2021	2022	2023		Final
3.1 Une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) portant sur la mise en place et/ou la construction d'infrastructures de GDS (écosite, déchetterie, décharge contrôlée et IRM) est menée	3.1.1. Nombre de rapports d'évaluation l'environnement (EIE) avec des recommandations claires et réalistes produit et approuvé	Rapport d'activité / document de rapport / contrat signé	0	2018		1				1	Examen de rapports et de documents d'évaluation
	3.2.1 Nombre de protocoles d'accord, incluant les documents légaux des terrains, signé avec les municipalités	Rapport d'activité / documents de protocole	0	2018	3					3	Examen de rapports et de documents
	3.2.2. Nombre de municipalités ayant des infrastructures et équipements de GDS opérationnels pour la collecte, le transport, le recyclage et l'élimination des déchets solides	Rapport d'activité / rapport de fin de travaux	0	2018			2	2	2	2	2
3.3 La fermeture de la décharge de Jérémie est entérinée.	3.2.3 % de femmes parmi les gestionnaires des infrastructures de GDS	Rapports d'activités / procès-verbaux de comité de gestion	0%	2018					30%	30%	Liste des membres du comité / examen de rapports ou de procès-verbaux
	3.3.1 Nombre d'emplois créé par les activités de mise en place des infrastructures de GDS et de fermeture de sites de décharge	Rapport d'activité / rapport de visite de supervision	0	2018		50			100	250	Examen de rapports, visites de terrain
	3.3.2. Nombre de sites de décharge fermé	Rapport d'activité / rapport de visite de supervision	0	2018		1				1	Examen de rapports, visites de terrain
	3.3.3. % de femmes parmi les travailleurs des travaux de mise en place des infrastructures de GDS et de fermeture de sites de décharge	Rapport d'activité / rapport de visite de supervision	0	2018		30%			30%	30%	Examen de rapports, visites de terrain

## II. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITÉS PREVUES	DÉPENSES 2018	BUDGET PREVU PAR ANNÉE (\$)					PARTIE RESPONSABLE		BUDGET PRÉVU	
			2019	2020	2021	2022	2023	Source de financement	Poste budgétaire	Montant (\$)	
<b>Composante 1 : Assistance technique au Ministère de l'Environnement pour la définition participative d'une stratégie durable en matière de GDS tenant compte des spécificités et basée sur le cadre juridique en vigueur</b>											
1.1 Le processus d'amélioration du cadre juridique actuel (Loi du 21 septembre 2017 créant le SNGRS) est soutenu par un mécanisme de consultation participatif et inclusif et un processus de plaidoyer.	<p><b>Activité 1.1.1 :</b> Etablissement d'une plate-forme consultative et de réflexion (table sectorielle) sur le nouveau cadre juridique en vigueur et la problématique de la GDS en Haïti en général</p> <p><b>Activité 1.1.2.</b> Planification et organisation d'activités de consultation et de réflexion (tables rondes techniques, de forums, de réunion et d'ateliers de travail) rassemblant les principaux acteurs et parties prenantes du secteur public et du secteur non public pour identifier les problèmes d'ordre juridique, réfléchir sur la problématique de la GDS en Haïti et proposer des améliorations lorsque nécessaire.</p>	10000	10000	7500	7500		PNUD	Japon	71300	10000	
	<b>Sous-total produit 1.1</b>	15k <sup>1</sup>	10k	7.5k	7.5k					40000	
1.2 La définition d'une stratégie nationale durable en matière de GDS est prise en charge, qui prend en compte les aspects sexospécifiques révélés par le processus de consultation et qui vise à développer des mécanismes opérationnels pour mettre en œuvre le cadre juridique actuellement en vigueur.	<p><b>Activité 1.2.1.</b> Développement et implémentation d'un programme de renforcement des capacités (sessions d'assistance technique, discussions et consultations, appui aux événements thématiques) avec les ministères et/ou entités étatiques concernés pour encourager l'inclusion de la GDS dans leur stratégie, leur planification et leur budget annuel</p> <p><b>Activité 1.2.2.</b> Appuyer et renforcer la mise en œuvre de l'accord du MdE avec le MENFP sur l'intégration de l'Education relative à l'environnement</p> <p><b>Activité 1.2.3.</b> Fourniture d'appui direct et d'accompagnement technique au MdE pour renforcer le SNGRS</p>	10000	10000	10000	10000		PNUD	Japon	71300 & 75700	40000	
	<b>Sous-total du produit 1.2</b>	50000	30000	20000	20000	15000				135000	
1.3 Des partenariats sont établis avec des universités pour la recherche et l'innovation au profit de la GDS (recyclage, financement).	<p><b>Activité 1.3.1.</b> Développement et renforcement de partenariats et de coopération avec des universités et ou centres de recherche pour la production et la diffusion de documents sur la GDS en Haïti.</p> <p><b>Activité 1.3.2.</b> Conduite des recherches sur la GDS par les étudiants et professeurs des universités et/ou centres de recherche partenaires.</p>	60k	50k	40k	40k	15k				205000	
		7500	2500	2500	2500	2500	PNUD	Japon	75100 & 75700	17500	
			10000	12500	10000		PNUD	Japon	72100	32500	

<sup>1</sup> K est le montant en milliers de dollars américains

Unité Résilience

Plan de travail du projet de renforcement du système de gestion des déchets solides en Haïti, Décembre 2018

Award ID 00099802 / project ID 00103055

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITÉS PREVUES	DÉPENSES 2018	BUDGET PREVU PAR ANNÉE (\$)					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PREVU		
			2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Poste budgétaire	Montant (\$)
	<b>Sous-total produit 1.3</b>		7.5k	12.5k	15k	12.5k	2.5k			50000	
1.4 Une campagne de sensibilisation et de plaidoyer est menée auprès du grand public et des groupes d'agents de changement ciblés pour promouvoir un plan stratégique efficace en faveur de la gestion des déchets solides.	<b>Activité 1.4.1.</b> Planification et organisation d'événements de communication, de sensibilisation et de plaidoyer axés sur la GDS. <b>Activité 1.4.2.</b> Production et diffusion de matériels de communication et d'informations sur la GDS		40000	50000	35000	35000		PNUD	Japon	72400 & 75700	160000
	<b>Sous total produit 1.4</b>		90k	90k	75k	75k					330000
	<b>Sous-total composante 1</b>		172.5k	162.5k	137.5k	135k	17.5k				625000
<b>Composante 2. Les capacités sont renforcées en matière de gestion des déchets solides dans les municipalités par l'instauration d'un mécanisme efficace, sensible à la dimension de genre et rentable.</b>											
2.1 Un programme efficace d'éducation et de sensibilisation à la gestion des infrastructures et services appropriés de GDS (écosite, déchetterie, sites de décharges, etc.) est parrainé pour améliorer la santé publique et accroître la protection de l'environnement.	<b>Activité 2.1.1</b> Développement et implémentation d'un programme de renforcement des capacités en GDS pour les institutions, entreprises, écoles et communautés des municipalités bénéficiaires <b>Activité 2.1.2</b> Planification et organisation d'ateliers techniques sur la santé publique et la protection de l'environnement <b>Activité 2.1.3.</b> Conception et réalisation d'une campagne d'informations, d'engagement communautaire et de sensibilisation sur la GDS dans les écoles et communautés		20000	20000	20000	20000		PNUD	Japon	72100 & 75700	60000
	<b>Sous-total produit 2.1.</b>		40k	70k	65k	34.79k	10k				219790
2.2 Les parties prenantes locales et les municipalités sont soutenues pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de GDS locaux tenant compte de la notion de genre, fondés sur la politique nationale.	<b>Activité 2.2.1</b> Mise en place d'un système communautaire efficace de collecte des déchets. a) Signature d'accords avec les municipalités, activité de nettoyage, développement de plans de GDS b) Engagement d'un concepteur pour la validation des points de collecte et des itinéraires sur le SIG ou tout autre système similaire c) Acquisition d'équipement pour la collecte des déchets à Jérémie et Ouanaminthe d) Réalisation d'un programme de travail contre rémunération pour la collecte de déchets		40000	20000	20000	20000		PNUD	Japon	72100 & 71300	100000
			15000	15000	7500			PNUD	Japon	71300	37500
			200000	350000	65000	70000	70000	PNUD	Japon	72100	755000
			12000	12000	12000	12000	12000	PNUD	Japon	72100	48000

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITÉS PREVUES	DÉPENSES 2018	BUDGET PREVU PAR ANNÉE (\$)					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
			2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Poste budgétaire	Montant (\$)
	<b>Sous total activité 2.2.1</b>		255000	397000	104500	102000	82000			940500	
	<b>Activité 2.2.2</b> Promotion des activités communautaires de collecte et de recyclage des déchets solides auprès des hommes, des femmes et des jeunes.			20000	30000	20000		PNUD	Japon	72400 & 74200	70000
	<b>Activité 2.2.3</b> Conduite d'évaluations et d'études locales sur la GDS (Baseline incluant notamment la composition des déchets) dans les municipalités du projet	50000						PNUD	Japon	71300 ou 72100 & 72200	50000
	<b>Sous-total produit 2.2</b>	305k	417k	134k	122k	82k					1060500
2.3 Les capacités internes des municipalités pour assurer la gouvernance (à la fois les éléments physiques et de gouvernance) du secteur de la GDS sont renforcées.	<b>Activité 2.3.1</b> Fourniture de l'équipement pour la collecte et le transport des déchets et des équipements de protection individuelle (EPI) dans deux municipalités.	120000							Japon	72100 & 72200	120000
	<b>Activité 2.3.2</b> Établissement et renforcement des capacités de groupes communautaires dans les municipalités cibles		10000	10000	6000			PNUD	Japon	71300 & 75700	26000
	<b>Activité 2.3.3.</b> Développement et implémentation d'un programme de renforcement des capacités techniques des municipalités incluant des voyages d'échange et de partage d'expériences avec des parties prenantes du secteur de la GDS		40000		40000			PNUD	Japon	72100, 71300 & 75700	80000
	<b>Sous-total produit 2.3</b>	120k	50k	10k	46k						226000
2.4 Une communauté plus respectueuse du principe des 3R (Réduire, Réutiliser et Recycler les déchets) est établie au moyen de la promotion des meilleures pratiques identifiées dans les deux zones cibles du projet.	<b>Activité 2.4.1</b> Mise en place d'un mécanisme collectif de compostage domestique des déchets, comportant des baes appropriés.		8000	8000	8000				Japon	71300	24000
	<b>Activité 2.4.2</b> Développement d'un partenariat avec des organisations communautaires pour renforcer les efforts de recyclage en général et produire du compost et promouvoir son utilisation par les agriculteurs locaux	30000	50000	10000	40000	10000		PNUD	Japon	71300 & 75700	140000
	<b>Activité 2.4.3.</b> Conduite d'activités de sensibilisation sur l'utilisation du compost sur les marchés agricoles municipaux dans certaines localités		7000	4000				PNUD	Japon	75700 & 72400	11000
	<b>Sous-total produit 2.4</b>	30k	65k	22k	48k	10k					175000
2.5 Des activités génératrices de revenus liées au traitement des déchets sont développées pour améliorer les conditions de vie des	<b>Activité 2.5.1</b> Développement d'activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois	20000	20000	15000	15000			PNUD	Japon	72600 & 72100	70000
	<b>Activité 2.5.2</b> Promotion de mécanismes financiers appropriés pour aider à la création de nouvelles entreprises ou au renforcement des entreprises de GDS existantes.		40000	40000	20000			PNUD	Japon	72200, 72400 & 75700	100000



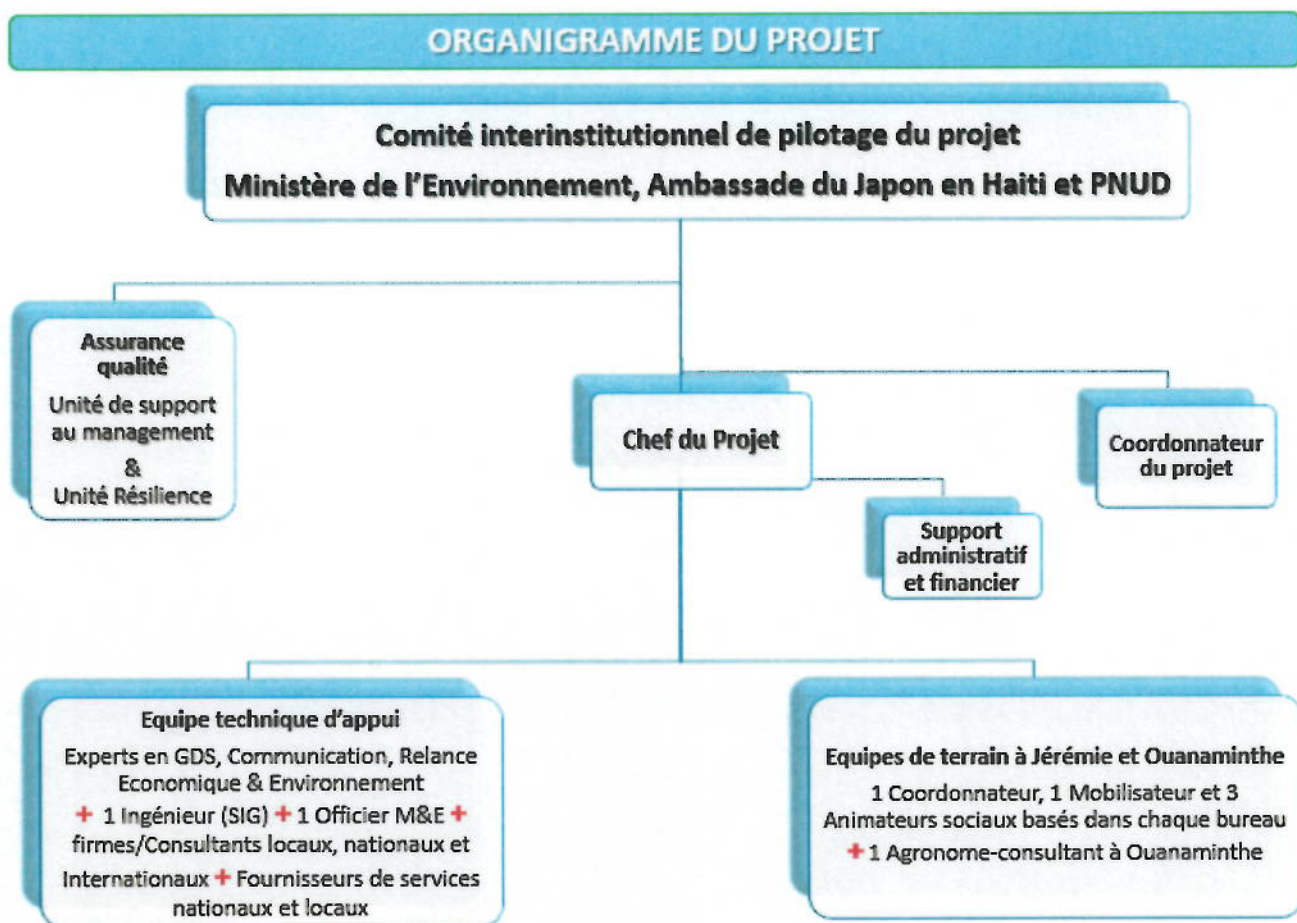
PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITÉS PREVUES	DÉPENSES 2018	BUDGET PREVU PAR ANNÉE (\$)					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PREVU		
			2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Poste budgétaire	Montant (\$)
populations les plus marginalisées de l'emploi formel, notamment les femmes et les jeunes	Activité 2.5.3 Parrainage d'entreprises privées investies dans le recyclage des déchets solides à l'aide d'une technologie et de procédés reproductibles novateurs.			20000	30000			PNUD	Japon	72200 & 75700	50000
	Sous-total produit 2.5		20k	60k	75k	65k					220000
	Sous-total composante 2		515k	662k	306.5k	315.79k	102k				1901290
<b>Composante 3 : Des infrastructures critiques et des services de GDS sont mis en place et facilitent le développement économique et l'amélioration des qualités de vie de façon inclusive et équitable</b>											
3.1 Une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) portant sur la mise en place et/ou la construction d'infrastructures de GDS (écosite, déchetterie, décharge contrôlée et IRM) est menée.	Activité 3.1.1 Conduite d'une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) détaillée pour toutes les infrastructures qui seront mises en place dans le cadre du projet.		200000					PNUD	Japon	72100 & 71300	200000
3.2 La mise en place et/ou la construction et la mise en service des infrastructures de GDS (écosite, déchetterie, etc.) sont menées à bien.	Sous-total produit 3.1		200k								200000
	Activité 3.2.1 a) Conduite des études de pré-faisabilité préalables aux études techniques et de faisabilité de la mise en place des infrastructures à Jérémie	1332	38668					PNUD	Japon	72100, 71300 & 74100	40000
	Activité 3.2.1 b) Conduite des études techniques et de faisabilité pour la mise en place des infrastructures à Jérémie			150000				PNUD	Japon	72100 & 71300	150000
	Activité 3.2.1 c) Conduite des études de pré-faisabilité, de faisabilité et techniques devant supporter la recherche de financement pour la mise en place d'une infrastructure de GDS à Mirebalais		200000					PNUD	PNUD	72100 & 71300	200000
	Activité 3.2.2 Mise en place des installations et acquisition de l'équipement.							PNUD	Japon	74500	10000
	a. Travaux de mesurage et de validation des travaux de construction			5000							
	b. Travaux de construction d'un écosite à Jérémie			1450000				PNUD	Japon	72100 & 71300	1450000
	c. Acquisition d'équipement pour les opérations			100000				PNUD	Japon	72100 & 72200	100000

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITÉS PREVUES	DÉPENSES 2018	BUDGET PREVU PAR ANNÉE (\$)					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PREVU		
			2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Poste budgétaire	Montant (\$)
	d. Fonctionnement et maintenance de l'équipement			50000	75060	90000	100000	PNUD	Japon	72100	315060
	e. Fonctionnement des infrastructures				100000	105000	100000	PNUD	Japon	75100 & 72200	315000
	f. Renforcement des infrastructures de GDS à Ouanaminthe	1332	38668					PNUD	Japon	71300	40000
	1- Planification et évaluation des besoins de renforcement/construction des infrastructures										
	2. Conduite des travaux de renforcement/construction et prise en compte du fonctionnement			500000	86541	90000	90000	PNUD	Japon	72100 & 71300	766541
	Sous-total produit 3.2	2.664k	277.336k	805k	1716.601k	285k	300k				3386601
	3.3 La fermeture de la décharge de Jérémie est entérinée.		2250					PNUD	Japon	74500	2250
	a. Mesure de volumes de déchets et planification de la zone de récupération										
	b. Activités de récupération		125000	75000				PNUD	Japon	72100	125000
	Activité 3.3.2 Fermeture de la décharge de Jérémie							PNUD	Japon	72100 & 74100	75000
	Sous-total produit 3.3.		2.25k	200k							202250
	Sous-total des activités (composantes 1,2&3)	2.664k	479.586k	1005k	1716.6k	285k	300k				3798851
		2.664k	1167.086k	1829.5k	2160.6k	735.79k	419.5k				6315141
	Supports et accompagnements techniques et administratifs										
Les supports administratifs nécessaires techniques disponibles et fournis au projet	Ressources humaines et couts associés à la mise en œuvre du projet	93556.62	306610.85	298610.85	289032.73	206610.85	60000.00	PNUD/MDE	Japon / PNUD	71400	1254421.9
	Audit et évaluation						30000	PNUD	Japon	74100	30000
	Bureaux locaux et autres couts d'aménagement et de fonctionnement	128041.18	80976.82	44000	42000	41500		PNUD	Japon	73100	336518
	Services généraux de gestion (8%)	8437.39	110749.8	176144.8	186026.6	73168	40360.00	PNUD	Japon	75100	594886.5
	Total Japon	232699.19	1465423.4	2348255.6	2481660.3	958068.8	544860		Japon		8030967
	Total TRAC du PNUD (incluant Mirabalais)	200000.00			196000.00	99000.00	5000.00		PNUD		500000
Montant total du projet		232699.19	1665423.4	2348255.6	2667660.3	1057068.8	549860				8530967

### III. GOUVERNANCE ET DISPOSITIONS EN MATIERE DE GESTION

Le projet sera mis en œuvre conformément à la modalité de réalisation nationale. Le Partenaire d'exécution sera le Ministère de l'Environnement (MDE). En tant que partenaire d'exécution, le MDE a nommé un Coordonnateur de projet qui travaillera en consultation avec le chef de projet pour la coordination et la production des livrables. La gestion quotidienne du projet sera assurée par l'Unité de Coordination du Projet (UCP), constituée par le Chef de projet, un Assistant technique et un Assistant administratif et financier recrutés pour la durée du projet. La mise en œuvre du projet prendra en compte deux niveaux d'intervention. D'une part, au niveau national, il fournira une assistance technique aux entités publiques et privées impliquées dans le secteur de la GDS. Un partenariat sera également mis en place avec les centres de recherche et les universités nationales pour encourager l'innovation dans le secteur de la GDS (recyclage, transformation, micro-initiatives économiques, etc.) de la manière la mieux adaptée au contexte économique national. D'autre part, sur le plan local, il contribuera à développer des approches spécifiques pour renforcer les capacités des autorités et acteurs locaux à l'échelon des municipalités en vue de mieux gérer leurs systèmes de GDS.

L'approche de gouvernance adoptée prendra en compte les deux aspects présentés plus haut. Pour ce faire, trois bureaux assureront la coordination des activités à travers le pays. Une équipe centrale sera basée à Pétiion-Ville pour la représentation nationale tandis que deux équipes de terrain seront déployées respectivement à Ouanaminthe et à Jérémie pour la représentation locale. Il n'y aura pas de bureau dans la municipalité de Mirebalais mais une équipe sera dédiée spécialement aux activités qui y seront mises en œuvre. Chaque équipe sera constituée de membres de personnel ayant différentes responsabilités en relation directe avec les activités entreprises, notamment en termes d'assistance technique, d'administration et de gestion. Elle comprendra du personnel de projet à plein temps et du personnel spécialisé à temps partiel, comme par exemple des consultants. Ces derniers seront rétribués au titre des coûts directs du projet pour le temps passé aux fins de la mise en œuvre des activités.



Les activités du projet seront planifiées et coordonnées en étroite collaboration avec le SNGRS/MDE qui est l'autorité en matière de GDS en Haïti. Les femmes et les hommes seront intégrés équitablement dans la planification et la prise de décision afin d'assurer la prise en compte des différences sexospécifiques qui interfèrent dans l'efficacité et la durabilité du système de gestion des déchets solides. Les données seront collectées régulièrement, traitées, analysées et utilisées pour la gestion rationnelle et efficace du projet et de ses résultats.

**Comité de pilotage du projet (Comité de projet)** - A l'échelle nationale, il est mis en place un comité de projet dénommé le Comité de pilotage du projet, présidé par le Ministère de l'Environnement (MdE). Constitué par des représentants du MdE, du PNUD et du Gouvernement du Japon, ce comité est chargé de prendre par voie de consensus les décisions relatives à la gestion du projet lorsque le Chef de projet le sollicite pour ses conseils, y compris s'agissant des recommandations d'approbation des plans et des révisions du projet émises à l'intention du PNUD ou du Partenaire de mise en œuvre. Il servira à la fois de structure d'orientation et d'espace de consultation pour le projet et se réunira au moins une fois par an. Les fonctions d'orientation stratégique et de suivi du projet constituent les deux fonctions principales du comité qui procédera régulièrement à l'examen du projet pour évaluer ses performances et réviser le plan de travail pluriannuel pour avoir l'assurance d'établir un budget réaliste pendant toute la durée de vie du projet. Au cours de la dernière année du projet, le Comité de pilotage du projet effectuera une revue de fin de projet pour dégager les enseignements tirés et discuter des opportunités de mise à l'échelle et de socialisation des résultats et des leçons apprises avec les publics pertinents.

Le Comité de pilotage du projet est l'organe compétent, habilité à prendre les décisions administratives par voie de consensus en réponse à la demande du Coordonnateur de projet qui cherche conseil auprès de lui, notamment en vue d'émettre des recommandations à l'intention du PNUD quant à l'approbation des plans liés au projet et des révisions qui y sont apportées. Pour assurer la soumission d'un rapport final au PNUD, les décisions du Comité de pilotage doivent être prises conformément à des règles qui garantissent la gestion axée sur les résultats de développement, l'optimisation des ressources, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace. Dans les cas où les membres du Comité de pilotage ne parviennent pas à un consensus, le Directeur de programme du PNUD prendra la décision finale. De plus, le Comité de pilotage joue un rôle crucial dans le cadre des évaluations commandées pour assurer la qualité du processus d'évaluation et des effets.

Les révisions du projet entreprises par le Comité de pilotage portent sur des points précis qui doivent être déterminés durant l'exécution du projet ou, le cas échéant, à l'initiative du Coordonnateur de projet. Le Comité de pilotage est sollicité par le Coordonnateur de projet en matière de prise de décisions lorsque ce dernier ne peut plus faire usage des pouvoirs qui lui ont été conférés pour ce faire, ayant dépassé les limites qui lui ont été fixées en termes de délai et de budget impartis. Sur la base du plan de travail annuel (PTA), le Comité de pilotage du projet révisé et approuve les plans de travail si nécessaire et autorise tout écart notable par rapport aux plans approuvés. Il garantit que les ressources requises sont mobilisées, arbitre les éventuels conflits et négocie une solution à tout problème susceptible de survenir entre le projet et les entités externes. De plus, il approuve la nomination et les responsabilités du Coordonnateur de projet ainsi que toute délégation de responsabilité afférent au processus de l'assurance de la qualité du projet. Des représentants d'autres parties prenantes peuvent siéger au Comité de pilotage, le cas échéant. L'objectif est de créer un mécanisme susceptible de garantir la gestion efficace du projet.

**Assurance de la qualité du projet** - Le rôle de l'assurance de la qualité du projet consiste à appuyer le Comité de pilotage du projet en assurant de manière objective et indépendante les fonctions de surveillance et de suivi du projet. La responsabilité de l'assurance de la qualité du projet incombe à chacun des membres du Comité de pilotage du projet, qui peuvent toutefois la déléguer. Ce rôle garantit la gestion et l'achèvement des jalons de gestion de projet appropriés. Il sera assuré directement par l'unité de support au management et l'unité de résilience en appui au comité de pilotage et au chef de projet.

L'assurance de la qualité du projet contribue à soutenir le travail du Comité de pilotage en remplissant des fonctions objectives et indépendantes de supervision et de suivi du projet. Ce rôle garantit la mise en place et la réalisation de jalons appropriés au niveau de la gestion du projet. Le Comité de pilotage du projet ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance de la qualité au chef de projet. Ce rôle sera assumé par un Administrateur de programme du PNUD ou un Agent de suivi et d'évaluation agissant au nom du PNUD.

**Plateforme communautaire d'appui au projet (comité local du projet)** - A l'échelle locale, une collaboration étroite sera développée avec les municipalités, les autorités locales et départementales (MdE) pour l'identification des sites et des interventions prioritaires à partir de la réalité de chaque commune et des documents d'étude préparés à cet effet. Les administrations communales seront impliquées dans toutes les activités et leurs équipes recevront une série de formations et d'assistance technique destinées à renforcer leurs capacités en matière de gestion des déchets. Les municipalités ayant une connaissance étendue de leur territoire auront un rôle primordial à jouer dans la réussite du projet.

Pour appuyer les efforts de coopération et d'engagement communautaire, une plateforme communautaire sera mise en place dans chacune des communes bénéficiaires des activités du projet pour remplir le rôle de comité local du projet. Ce dernier facilitera et favorisera l'implication des municipalités concernées pour assurer l'appropriation locale et le bon déroulement des activités du projet sur le terrain. Il opérera sur la base de termes de références élaborés en conséquence et

sera composé de neuf (9) membres dont des représentants de la mairie (1), du Bureau Agricole communal (BAC) (1), de la délégation de ville (1), du secteur privé (1), d'organisations locales (femmes et jeunes en particulier) (2), du secteur religieux (2) et du SNGRS qui pourra être remplacé provisoirement par le MDE départemental en attendant l'établissement des bureaux communaux (1). Ce comité fournira entre autres un appui direct au projet en termes d'engagement communautaire et d'appui à la planification et au suivi des activités de sensibilisation/communication. D'une manière générale, le projet s'efforcera d'établir des partenariats, de rechercher la mise en commun des ressources et de solliciter l'engagement des municipalités et des communautés en se rapprochant des acteurs impliqués dans la GDS.

### **Chef de projet**

Le Chef de projet travaille sous l'autorité du comité de pilotage et est responsable de la gestion du projet au quotidien et à plein temps, conformément au document de projet et aux orientations définies par le Comité. Il assurera la coordination entre les partenaires et les opérateurs du projet et sera responsable de la mise en œuvre globale des 3 composantes du projet pour produire les résultats escomptés selon les normes de qualité requises et des ressources disponibles. Il apportera une contribution technique à toutes les activités du projet et assurera la synergie des actions avec les autres opérateurs impliqués dans les zones ciblées et les domaines thématiques de la GDS afin d'éviter les doublons et d'accroître l'efficacité du projet. Il sera responsable du suivi des indicateurs et de la réalisation des résultats escomptés du projet selon les termes définis dans le descriptif de projet. Il s'assurera de la qualité des données analysées et fera des analyses prenant en compte le contexte d'implémentation, les résultats fixés, les ressources mobilisées et les indicateurs de performance. En outre, il prendra la responsabilité de la planification globale et de la gestion administrative et financière du projet tout en respectant les engagements contractuels avec l'Ambassade du Japon, notamment en termes de préparation et de soumission des rapports en temps opportun.

### **Support du projet**

Pour implémenter les activités du projet, faire une bonne gestion technique et produire les livrables planifiés, le chef de projet bénéficiera de l'appui d'une équipe multidisciplinaire constituée de consultants en GDS et de cadre du projet tant à Port-au-Prince que dans les deux bureaux régionaux. En plus de cette équipe technique, le chef du projet aura le support administratif, financier et de gestion d'un assistant administratif. L'assistant administratif assurera tous les aspects administratifs et financiers liés au projet. Il/elle sera également responsable de la logistique et fera partie du groupe central du projet.

## **IV. CADRE GENERAL DE SUIVI ET EVALUATION DU PROJET**

### **4.1. Modalités de suivi**

En accord avec les règles et procédures du Guide de l'utilisateur du PNUD, le projet sera suivi selon les modalités suivantes :

#### **a. Rapports obligatoires soumis par le Chef de projet**

- i. **Rapports trimestriels** : En plus des points saillants qui seront présentés sur une base régulière à l'unité résilience, un rapport trimestriel présentant l'état d'avancement du projet sera élaboré par le chef de projet et partagé avec l'unité résilience au plus tard dans les 30 jours qui suivent la fin d'un trimestre. Il s'agit d'un rapport interne qui présente et analyse les activités réalisées et résultats accomplis ainsi que les ressources utilisées durant le trimestre. Il présente et analyse aussi les défis et contraintes auxquels le projet a dû faire face au cours de la mise en œuvre et les mesures de mitigation et solutions qui ont été adoptées. Les indicateurs de performance seront aussi présentés ainsi que le cumul des progrès. Ces rapports trimestriels seront revus et analysés par l'unité qui produira les commentaires et recommandations visant à améliorer les performances du projet selon les méthodes de qualité et les critères prévus.
- ii. **Rapports annuels** : Des rapports de revue annuelle seront élaborés par le Chef de projet et partagé avec le Comité de projet, le management du PNUD et les principales parties prenantes. Ils seront préparés sur la base des différents rapports combinés et analyseront la contribution annuelle du projet aux résultats attendus. Ils comprendront notamment une analyse par rapport aux indicateurs de performance, des données sur l'état d'avancement qui montrent les résultats atteints par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des produits, le résumé de la notation annuelle du projet en termes de qualité, la mise à jour de l'évaluation des risques avec des mesures d'atténuation, et les rapports d'évaluation ou d'examen préparés au cours de la période. Ces rapports seront soumis dans les 90 jours suivant l'année de rapportage.

- iii. **Rapport final** : À la fin du projet, un rapport final sera préparé et soumis aux parties prenantes. Il fera une synthèse des réalisations et analysera les accomplissements par rapport aux résultats qui ont été attendus par le projet. Tous les aspects du projet incluant les indicateurs et la qualité des livrables seront présentés et analysés dans ce rapport qui sera soumis au plus tard dans les 90 jours suivant la clôture du projet.

**b. Outils de suivi à disposition du Chef de projet**

Le chef de projet assurera le suivi régulier des progrès au niveau des résultats et l'analyse de la performance du projet. Les indicateurs de performance seront suivis selon la fréquence prévue dans le plan de suivi. Sur la base de données collectées sur le terrain par l'équipe du projet et des visites régulières effectuées par le chef de projet, il procédera à l'analyse des données sur l'état d'avancement par rapport aux objectifs fixés au niveau des indicateurs de résultats dans le Cadre de résultats et d'allocation des ressources afin d'évaluer les progrès accomplis au titre du projet dans la réalisation des produits convenus. Les contraintes et défis liés à l'implémentation du projet seront analysés et les décisions appropriées seront prises pour donner des directives et un accompagnement rapproché à l'équipe du projet afin d'améliorer le niveau de performance quand des progrès plus lents que prévu sont remarqués. Pour ce faire, des fiches de suivi seront développées et discutées avec l'équipe du projet qui chargera de faire la collecte des données et le suivi régulier des activités sur le terrain. Tout le personnel du projet recevra une formation de base en suivi-évaluation pour s'assurer que toute l'équipe ait les capacités pour faire un suivi régulier et efficace des activités du projet.

Plus spécifiquement, le chef de projet s'assurera que :

- i. un Journal des Problèmes est élaboré et mis à jour afin de faciliter le suivi et la résolution des problèmes éventuels, ou de toute action de contrôle du changement.
- ii. sur la base de l'analyse de risque initiale, un journal des risques est élaboré et mis à jour régulièrement suite à la revue de l'environnement externe dont certains changements pourraient affecter la mise en œuvre du projet.
- iii. un Journal des enseignements tirés est aussi élaboré et mis à jour régulièrement en vue d'assurer un apprentissage continu et d'encourager les adaptations nécessaires au sein du projet, et afin de faciliter l'élaboration du rapport des enseignements tirés en fin de projet.

**c. - Suivi effectué par l'Assurance du projet**

Un examen annuel de l'assurance de la qualité du projet sera effectué en fonction des normes de qualité du PNUD afin d'identifier les points forts et les faiblesses du projet et d'éclairer les décisions en matière de gestion pour améliorer le projet. Les forces et les faiblesses seront examinées par l'encadrement du projet et utilisées pour informer les décisions visant à améliorer les performances du projet. Cet examen se fera à travers :

- i. les journaux des risques et problèmes mis à jour dans Atlas par l'Assurance du projet sur une base annuelle ;
- ii. les informations contenues dans le rapport soumis par le Chef de projet et saisies dans Atlas au moins à la fin de chaque année ;
- iii. un rapport présenté au Comité du projet par l'Assurance du projet sur la base des informations saisies dans Atlas ;
- iv. le Plan de suivi mis à jour régulièrement dans Atlas afin d'enregistrer les actions de suivi majeures.

**d. Suivi effectué par le Comité de projet**

- i. **Revue Annuelle** : sur la base du rapport annuel soumis par le chef de projet, une revue annuelle aura lieu. Elle sera menée par le Comité de Projet avec une active participation des principales parties prenantes du projet. Elle permettra d'évaluer les progrès du projet et sa contribution aux produits prévus, tout en assurant que cet avancement permet au projet de rester dans les résultats plus généraux de développement. Cette revue sera organisée par le Chef de projet au cours ou immédiatement après le 4ème trimestre de chaque année afin de mesurer la performance du projet et discuter du Plan de Travail Annuel pour l'année suivante. Durant ces revues, les préoccupations concernant la qualité ou les progrès plus lents que prévu seront examinées par le Comité de pilotage du projet et des actions seront convenues en termes de gestion pour résoudre les problèmes identifiés. Dans la dernière année du projet, cette revue constituera une évaluation finale.

- ii. Le Comité de projet sera aussi sollicité pour tout dépassement du seuil de tolérance par rapport au plan du projet (budget, activités, produits, autres), aggravation d'un risque ou émergence d'un problème majeur.

#### 4.2. Evaluation

- i. **Autoévaluation et ligne de base :** Des évaluations internes (auto-évaluation) seront réalisées tout au long de l'implémentation du projet afin d'améliorer ses performances et de s'assurer que les résultats seront atteints. Au début de la mise en œuvre, une étude de base sera réalisée sur la situation de la GDS pour évaluer l'état initial, disposer des éléments d'évaluation et mieux planifier les activités spécifiques du projet. Cette étude constituera la ligne de base du projet et fournira les données de base qui permettront d'évaluer et d'apprécier les résultats à la fin du projet.
- ii. **Evaluation finale :** À la fin du projet, une évaluation finale sera conduite pour mesurer les résultats et apprécier la contribution du projet aux efforts d'amélioration du secteur de la GDS en Haïti. Pour ce faire, un consultant ou une firme de consultation sera recruté à cet effet. Il/elle bénéficiera du support total de l'équipe du projet dans la collecte des données et la planification des rencontres de discussions avec les parties prenantes et/ou bénéficiaires du projet.

### V. STRATEGIE DE SORTIE

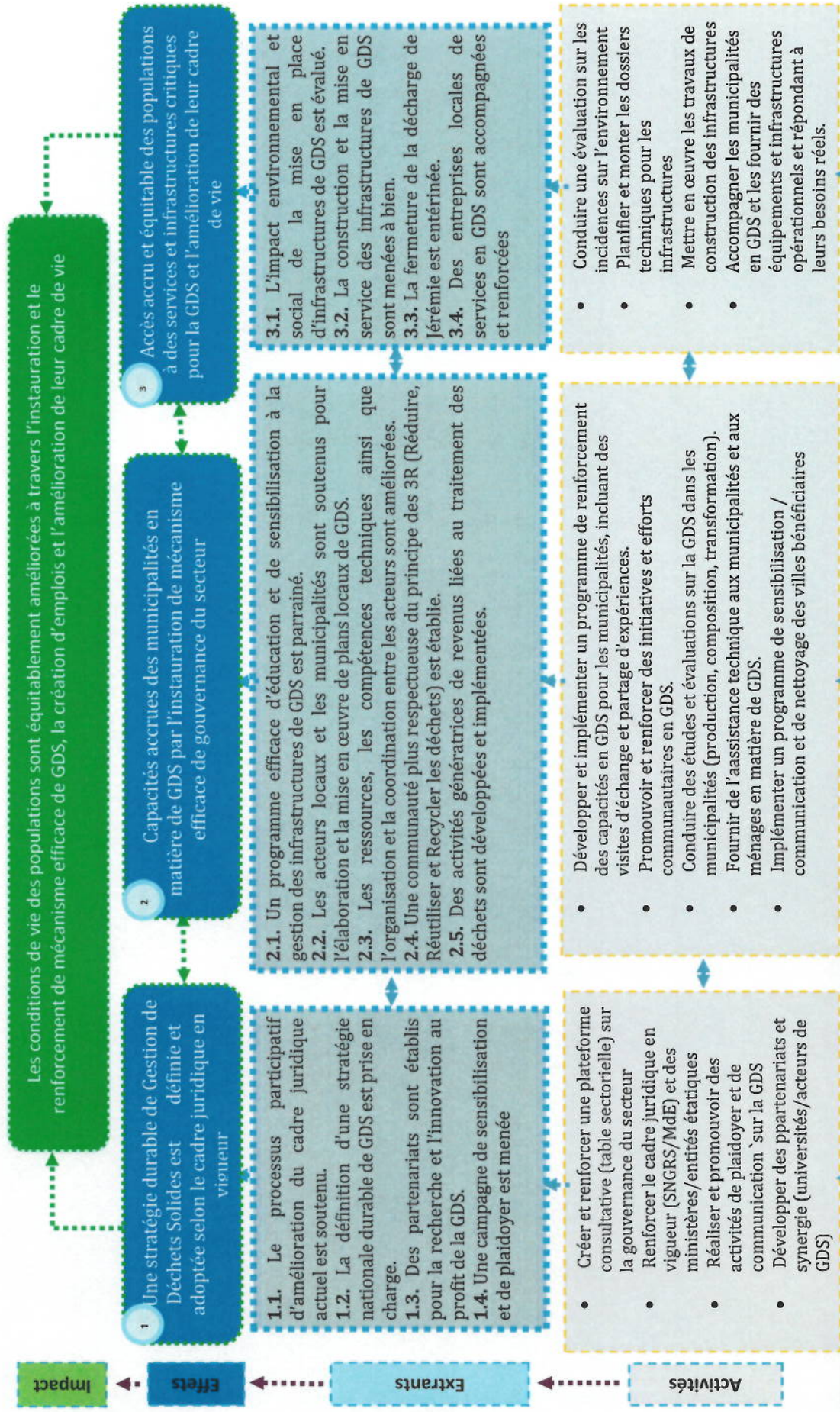
#### 5.1 SNGRS comme autorité nationale en matière de GDS

Sur le plan national, le projet travaillera en étroite collaboration avec le SNGRS pour renforcer sa capacité à assurer une coordination et une gestion efficaces et rationnelles du secteur à travers le territoire national. Un volet est consacré strictement à appuyer le SNGRS dans la définition d'une stratégie durable en matière de GDS afin de pouvoir rendre viables et durables des résultats du projet. Une assistance technique sera fournie au SNGRS pour, d'une part, se renforcer comme autorité nationale en matière de GDS et, d'autre part, réviser le cadre juridique en vigueur et développer les outils d'application en consultation avec les parties prenantes. En vue d'assurer la durabilité des actions, le projet travaillera en étroite collaboration avec le SNGRS et les parties prenantes pour mettre en place une plateforme consultative (table sectorielle) réunissant tous les acteurs avec des TDR clairs et pertinents susceptibles de faciliter des réflexions continues sur la problématique de la GDS en Haïti et également sur le cadre juridique en vigueur. Après la clôture du projet, cette plateforme continuera à réfléchir et mieux structurer le secteur de la GDS selon la réalité du moment en se basant sur le cadre juridique en vigueur et sur les besoins d'amélioration de ce dernier.

#### 5.2 La Mairie comme autorité municipale en matière de GDS et d'assainissement

Au niveau local, en plus d'un programme de renforcement des capacités devant améliorer les éléments de gouvernance de la GDS au niveau des municipalités, des matériels et infrastructures de GDS seront rendus disponibles pour favoriser une meilleure gestion des éléments physiques de la GDS. Chaque municipalité disposera d'un plan de GDS, de groupes communautaires et d'entreprises renforcés en GDS pour appuyer les efforts locaux. Une certaine synergie sera développée entre le SNGRS et les municipalités pour s'assurer de la pérennité des actions et d'une approche de gestion globale et intégrée des équipements et infrastructures fournis par le projet. Ils collaboreront et assureront la gestion conjointe et transparente des équipements fournis par le projet au bénéfice des communautés bénéficiaires sur la base de TDR définissant clairement les rôles, responsabilités et limites de chaque partie prenante.

## Théorie du changement du projet



**Problème :** Le pays fait face à un déficit accru en matière de gestion des éléments physiques et de gouvernance de la GDS résultant notamment de l'urbanisation grandissante et incontrôlée de nos villes couplée à la faiblesse de l'Etat à fournir les services adéquats en GDS et à faire respecter les réglementations en vigueur